



PV de carence immobilier ni ?

Par **Jpdur**, le **18/12/2019** à **04:33**

Bonjour,

Nous avons vendu notre maison en juin dernier

Malheureusement suite a une expertise tardive un séquestre de 10000€ a été pris par le notaire

Nous avons fait faire dans la semaine un devis par une entreprise.

Cela ne convenait pas a notre acheteur qui a souhaité en faire réaliser d'autres.

Après plusieurs relances nous avons accepté en août dernier un devis de 2000€

Aucune réponse . En novembre nous recevons un

Nouveau devis cette fois ci d'un montant de 9000€

Devis que je refuse car il porte sur des réparations qui n'étaient pas de notre responsabilité.

15 jours plus tard (hier) nous recevons un courrier avec un nouveau devis de 5000€ et la

menace de notre acheteur du dépôt d'un PV de carence si nous n'acceptons pas sous 72h son nouveau devis.

Merci de vos conseils et de vos réponses

Par **nihilscio**, le **18/12/2019** à **09:45**

Dépôt d'un PV de carence... Amusant. Où compte-t-il déposer son P.V ? Il a entendu un truc, il a dû penser qu'il aurait l'air pro en le prononçant à son tour mais, comme le chantait Brel, il n'a pas l'air du tout.

Bon. Je crois deviner que vous avez signé un compromis de vente avant d'avoir tous les diagnostics et qu'il est apparu des désordres. Comme vous ne dites rien des termes du

compromis et de la nature des devis en question, il est difficile de vous dire ce qu'il convient de faire.

Si vous êtes tenu de faire certains travaux et que vous ne parvenez pas à vous entendre avec l'acquéreur, vous pourriez proposer à celui-ci de confier une mission de médiation à un architecte.

Cela dit, tout bien pesé, le plus simple serait peut-être d'accepter le devis de 5 000 € même s'il y a matière à discuter. Considérez que l'absence de diagnostic a fait baisser la valeur de votre bien de 5 000 €.